



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

santé

Question écrite n° 83071

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque d'AVS dans l'accompagnement des enfants dyspraxiques. Par manque de moyens, de très nombreux enfants ne bénéficient soit d'aucun accompagnement, soit d'un accompagnement partiel très insuffisant et en deçà de ses besoins réels. Ce qui porte préjudice aux enfants handicapés. C'est pourquoi l'association "Dyspraxique mais fantastique" (DPF) souhaite que les AVS soient recrutés au même titre que les enseignants, après une formation qualifiante conduisant à un véritable statut de l'AVS. Les enfants dyspraxiques ont des besoins éducatifs particuliers ce qui implique l'accompagnement de professionnels formés et pouvant s'investir de façon pérenne auprès d'eux. Enfin DPF demande que les postes d'AVS correspondent aux besoins réels des enfants (en heure et en personnel) et que l'accompagnement ne soit pas assuré à minima. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ces propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83071

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7475

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Fin de mandat)